

Contrôle Technique Construction Révolution numérique ou révolution du métier ?

La transition numérique à l'œuvre touche tous les secteurs. Il n'y avait donc pas de raison que celui du bâtiment fasse exception. Bien plus qu'une simple évolution, Patrick Vrignon, fondateur et président de BTP Consultants, bureau de contrôle technique dans le secteur du bâtiment, y voit une véritable révolution, une chance de réinventer les métiers du bâtiment. Rencontre.

Bio express

Patrick Vrignon

- DESS méthode et construction du Centre des Hautes Études de la Construction
- Aux prémices de la démarche Haute Qualité Environnementale (HQE)
- Parmi les premiers auditeurs ISO 9001 dans le domaine du bâtiment
- Expert de la réglementation dans le bâtiment et des normes de management en Développement durable
- Président-fondateur de BTP Consultants en 1996
- Membre du comité d'orientation du Mastère Spécialisé® BIM : conception intégrée et cycle de vie du bâtiment et des infrastructures de l'École des Ponts ParisTech



« Travailler ensemble, en bonne intelligence. » Tel est le credo de BTP Consultants, société fondée en 1996. Son cœur de métier : le Contrôle Technique Construction, qui consiste à garantir qu'un bâtiment a bien été construit dans le respect des normes et réglementations en vigueur, comme la sécurité incendie, l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite ou encore l'acoustique et l'isolation sonore. BTP Consultants a accueilli l'avènement du numérique non comme une menace, mais comme une opportunité à saisir. Certes, le métier allait être fortement modifié par ces nouvelles technologies, avec l'automatisation de certaines tâches jusque-là effectuées manuellement, mais rien n'obligeait à subir cette évolution. « La transition numérique oblige toute entreprise à repenser son travail, à ne pas avoir peur de sa disparition partielle, pour trouver d'autres voies et faire apparaître d'autres métiers », analyse Patrick Vrignon, président-fondateur. « La culture du numérique sous-tend une nouvelle façon de travailler, le travail collaboratif, qui touche l'entreprise et le projet. Ces nouvelles technologies permettent de faire des choses qui étaient impossibles avant, d'être plus productifs à tous les stades de la réalisation d'un projet grâce à de nouvelles fonctionnalités. » Le BIM et l'ingénierie collaborative constituent ainsi selon lui « la pierre angulaire » de cette révolution numérique, et une chance pour l'industrie immobilière de se réinventer.

Sortir du domaine séquentiel

On désigne par BIM (pour Building Information Management) la maquette numérique, représentation virtuelle du bâtiment avec toutes ses composantes physiques et fonctionnelles. Elle inscrit les différents intervenants du projet - architecte, bureau d'étude, exploitant - dans une démarche collaborative en les réunissant autour d'un même objet virtuel, commun, auquel chacun a la possibilité, à tout stade du projet, d'apporter les informations dont il dispose, plutôt que de continuer à faire ses plans et ses calculs de son côté. De plus en plus utilisée, cette manière de travailler permet un continuum de la démarche, de la genèse du projet à sa démolition, 30 ou 40 ans plus tard, et à l'exploitant d'avoir accès à tous les éléments dont il a besoin pour mener à

bien sa gestion immobilière et assurer la maintenance du bâtiment. Pour Patrick Vrignon, tout l'enjeu de l'ingénierie collaborative est de casser les cloisons entre les différentes professions, de sortir d'un « domaine séquentiel » et de privilégier une démarche agile en associant les parties prenantes en amont. « Le travail collaboratif va rendre la réflexion beaucoup plus riche puisque tout le monde, architecture, entreprise en charge de la réalisation du chantier, exploitant, va pouvoir apporter sa vision des choses, qui sera prise en compte et intégrée à la conception du projet, et l'on peut raisonnablement envisager déboucher sur des gains en termes de coût, de qualité et d'usage », avance-t-il. « Nous vivons actuellement une véritable révolution, qui va certainement modifier le jeu des acteurs, et nécessiter du courage de la part des pouvoirs publics pour remettre en question des lois et des normes existantes si l'on veut que, grâce au numérique, l'industrie immobilière fasse des sauts qualitatifs du même ordre que l'ont fait l'aéronautique ou la construction navale. » Et de conclure : « Je suis persuadé que l'industrie immobilière peut le faire, mais cela nécessite de faire évoluer fortement le Code des marchés publics pour tenir compte de cette nouvelle manière de penser et de travailler de manière collaborative. Or il n'y a pas pour l'heure d'impulsion forte des pouvoirs publics en la matière, encore trop conservateurs sur le sujet. »